



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 18 mars 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du multilinguisme.

La politique éducative dénommée « *Mir schwätzen Zukunft* » du Ministre, mise en œuvre sur le multilinguisme. Parmi les mesures retenues figurent notamment l'offre gratuite de la garde et la promotion du multilinguisme pour les enfants âgés de 1 à 3 ans.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quels sont les objectifs concrets du concept du multilinguisme dans les crèches ?
- Sur le site du Ministère, sous la rubrique « accueil de la petite enfance », il est marqué que *« Le luxembourgeois domine dans les structures publiques, souvent fréquentées par les enfants de familles luxembourgeoises; le français l'emporte dans les crèches privées, qui s'adressent d'avantage à une clientèle internationale »*.

Sur quelles statistiques le Ministre se base-t-il pour énoncer cette affirmation ?

- Le Ministre peut-il nous faire parvenir cette statistique ?
- Selon une autre affirmation *« L'année 2014-2015 verra la poursuite de la conception du projet ; 2015-2016 sera le temps de la préparation concrète de la mise en application (...). Une structure de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg sera instaurée. L'implication de l'Université, tant dans l'analyse des problèmes que l'élaboration de solutions et l'accompagnement de projets, favorisera une approche scientifique. Un concept pour le développement du langage en immersion bilingue (luxembourgeois et français) à la petite-enfance (1-3 ans) sera élaboré en collaboration avec l'Université du Luxembourg et les acteurs du terrain »*.

D'après les informations de la presse, des projets pilotes seront lancés dès la rentrée scolaire 2016-2017 dans certaines structures d'accueil pour enfants âgés de 1 à 3 ans.

Monsieur le Ministre peut-il nous expliciter en quoi consistent en détails les projets pilotes ? Qu'est-ce qui sera exactement testé et comment cette phase de tests sera-t-elle évaluée par la suite ?

- Le Ministre peut-il nous expliquer plus en détail la collaboration entre le Ministère et l'Université ?
- Le concept pour le développement du langage en immersion bilingue à la petite enfance a-t-il été entre-temps élaboré ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il nous fournir des informations sur ce concept ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen



Françoise Hetto

Députées